

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

STRATÉGIE ÉCONOMIQUE ET FISCALE



PROGRAMME 305

STRATÉGIE ÉCONOMIQUE ET FISCALE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Emmanuel MOULIN

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 305 : Stratégie économique et fiscale

Précisions sur le changement de responsable du programme

Décret du 21 octobre 2020 portant nomination d'un directeur général à l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance - M. MOULIN (Emmanuel) : M. Emmanuel MOULIN, administrateur civil hors classe, est nommé directeur général du Trésor à l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance, en remplacement de Mme Odile RENAUD-BASSO, à compter du 2 novembre 2020.

Le programme 305 « Stratégie économique et fiscale » porte les moyens de deux directions d'état-major du ministère de l'économie, des finances et de la relance : la direction générale du Trésor (DG Trésor) et la direction de la législation fiscale (DLF), à l'exclusion des dépenses de fonctionnement courant de l'administration centrale, regroupées sur le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières ».

Ces deux directions sont en charge du conseil au Gouvernement, de la conception et de la mise en œuvre de sa politique dans les domaines économiques, financiers et fiscaux. Elles coordonnent l'action des différents acteurs du pilotage de l'économie française dans les cadres national, européen et international en s'appuyant sur des prévisions et des analyses économiques de qualité, un corpus juridique clair et accessible encadrant l'activité économique et la possibilité d'opérer une transposition rapide des directives européennes.

La crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19 a entraîné un bouleversement inédit de la vie économique, sociale et financière. Depuis mars 2020, début du premier confinement, l'activité économique s'est trouvée soit à l'arrêt, soit sensiblement réduite, faisant ainsi chuter le PIB de - 8,2 % en 2020, après une augmentation de + 1,5 % en 2019. La DG Trésor a pris toute sa part, en administration centrale et dans son réseau international, dans la gestion des conséquences de cette crise.

En effet, le Trésor a joué un rôle majeur dans l'élaboration et la mise en œuvre des dispositifs de soutien massif décidé par le Gouvernement. Pour faire face aux conséquences économiques résultant de la crise sanitaire et pour accompagner les entreprises, l'État a mobilisé un ensemble de dispositifs de soutien (subventions, prêts ou fonds propres) et de garantie en faveur des entreprises. En particulier, les services du Trésor ont été ainsi pleinement mobilisés pour :

- mettre en place les prêts garantis par l'Etat (PGE), autorisés par l'article 4 de la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020 et définis par l'arrêté du 23 mars 2020 accordant la garantie de l'Etat aux établissements de crédit et sociétés de financement ;
- développer l'octroi des prêts du Fonds pour le développement économique et social (FDES), attribués par l'État à des entreprises pour accompagner leur restructuration financière et commerciale ;
- mettre en place des prêts bonifiés aux entreprises durement affectées par la crise, en particulier lorsque le recours aux PGE s'est avéré impossible ou suffisant ;
- adapter les produits de réassurance publique des risques d'assurance-crédit (CAP, CAP+, Cap Francexport et Cap Francexport+) pour maintenir ou renforcer les couvertures d'assurance-crédit individuelles, tant sur le marché domestique que sur le marché à l'export ;
- favoriser, sur le plan européen, l'adoption par le Conseil d'administration de la Banque européenne d'investissement (BEI) du nouveau Fonds de garantie paneuropéen pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie de covid-19 ;
- réaliser des avances à diverses structures et organismes faisant face à des difficultés de trésorerie, comme les aéroports et aérodromes, ou bien Île-de-France Mobilités.

Au plan international, la contribution du Trésor à la gestion de la crise s'est faite dans le cadre des instances auxquelles elle participe. Ainsi, dès le 15 avril 2020, le G20 a annoncé un accord prévoyant la suspension, entre le 1^{er}

mai et le 31 décembre 2020, des paiements en capital et intérêts de la dette due aux créanciers publics bilatéraux par les pays en développement les plus pauvres (initiative de suspension du service de la dette, ISSD). Une prolongation de 6 mois a été convenue le 14 octobre, avec la possibilité d'une nouvelle prolongation à décider au printemps 2021. Le 13 novembre 2020, les ministres des finances et les gouverneurs de banque centrale du G20 Finances ont adopté, lors d'une réunion extraordinaire, le cadre commun pour les futurs traitements de dette (« *Common Framework for Debt Treatments* ») qui bénéficie aux pays éligibles à l'initiative du G20 et du Club de Paris. Ces décisions permettent à de nombreux pays de libérer davantage d'espace budgétaire pour financer leurs besoins urgents, notamment sanitaires, et faire face à la pandémie.

Les services économiques de la DG Trésor à l'étranger ont contribué activement à la gestion de crise, sous plusieurs angles. Il leur a été demandé d'effectuer des « veilles covid » à la fois sur un plan sanitaire et économique en analysant les plans de soutien et les politiques menées dans leur pays de résidence. Ils ont également été sollicités pour la recherche du matériel médical et la sécurisation des chaînes logistiques d'acheminement, en lien avec Business France. Enfin, ils ont participé, au sein des cellules de crise des ambassades et en lien avec les compagnies aériennes, aux rapatriements des ressortissants français avec une forte sollicitation s'agissant des « destinations touristiques » (Maroc, Egypte, Thaïlande, etc).

Nonobstant une mobilisation exceptionnelle sur la gestion de la crise, avec un recours réussi au télétravail généralisé dans un laps de temps très court, le Trésor a poursuivi ses activités : négociations de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne ; gestion de la dette et de la Trésorerie de l'Etat via l'AFT ; tutelles des opérateurs (AFD, Business France, BPI, ...) ; suivi des politiques publiques et engagement en faveur du développement durable et de la lutte contre le réchauffement climatique ; recherche d'une fiscalité internationale juste et efficace ; renforcement de la lutte contre la criminalité financière, y compris la cybercriminalité, et le terrorisme ; soutien aux pays à faibles revenus et à la réduction des inégalités.

Malgré des conditions de travail perturbées en raison du contexte sanitaire, l'activité de la DLF en 2020 a été marquée par sa participation active à l'élaboration de la réponse du Gouvernement à la crise sanitaire et économique.

Dès le premier confinement et tout au long de l'année, la DLF a participé à la conception des mesures d'urgence et de soutien aux ménages et aux entreprises qui ont été intégrées dans les lois de finances successives. Ces mesures ont visé à favoriser la lutte contre la propagation de la covid-19 (taux réduit de TVA de 5,5 % sur les tests, masques et tenues de protection, taux de TVA de 0 % sur les vaccins), à conforter leur liquidité ou solvabilité (exonération d'impôt sur les bénéfices des aides octroyées via le fonds de solidarité, dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises (CFE) sur délibération des collectivités, exonération des abandons de loyers et crédit d'impôt en faveur des bailleurs qui abandonnent des loyers, étalement des conséquences fiscales d'une cession-bail immobilier) ou à améliorer leurs fonds propres (neutralisation des conséquences fiscales des réévaluations libres d'actifs des entreprises).

La DLF a par ailleurs pris une part active à l'élaboration du plan de relance, qui s'est traduit par une série de mesures votées dans le cadre de la loi de finances pour 2021. Certaines ont visé à relancer l'activité, en particulier les investissements favorables à la transition énergétique (crédits d'impôt pour la rénovation thermique des PME et l'acquisition de systèmes de charge pour véhicules électriques, prorogation de dispositifs de suramortissement en faveur de l'acquisition d'équipements peu polluants), d'autres à stimuler la compétitivité des entreprises, notamment les entreprises industrielles, et à favoriser les décisions d'implantation sur le territoire français. La loi de finances pour 2021 comporte ainsi quatre mesures permettant de diminuer le poids des principaux impôts de production à hauteur de 10 Md€ par an : réduction de moitié de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour toutes les entreprises redevables de cet impôt ; modernisation des paramètres de la méthode comptable d'évaluation servant au calcul des impôts fonciers de la plupart des établissements industriels ; abaissement du taux de plafonnement de la contribution économique territoriale (CET) en fonction de la valeur ajoutée de 3 % à 2 % ; mise en place d'une mesure permettant de prolonger de trois ans l'exonération de CFE en cas de création ou d'extension d'établissements, sur délibération des collectivités locales.

La DLF a également contribué en 2020 au premier « budget vert », qui comprend une cotation intégrale des dépenses, y compris les dépenses fiscales, selon leur impact environnemental. En outre, la DLF a participé à l'analyse et à la transcription juridique de certaines propositions fiscales proposées par la convention citoyenne pour le climat, parmi

lesquelles l'instauration d'une taxe sur la masse en ordre de marche des véhicules de tourisme, d'une exonération de taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) au bénéfice des véhicules électriques, l'allongement de la durée de l'expérimentation de la part incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOMi) ou encore l'augmentation du tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) applicable à l'essence d'aviation utilisée pour l'aviation de tourisme privée.

Parmi les autres mesures structurantes de la loi de finances pour 2021, la DLF a œuvré à l'instauration d'un régime de groupe de TVA, au parachèvement de la réforme des taxes sur les véhicules, à l'aménagement du dispositif d'incitation fiscale à l'utilisation d'énergies renouvelables dans les transports et à la refonte des taxes sur l'électricité. La DLF a également poursuivi ses travaux de simplification de la fiscalité ; 16 taxes à faible rendement et 2 dépenses fiscales inefficaces ou obsolètes ont ainsi été supprimées en loi de finances pour 2021. Toujours dans une optique de simplification, la DLF a préparé le transfert à la direction générale des finances publiques (DGFIP) de la gestion des taxes d'urbanisme.

Enfin, en matière de fiscalité internationale, les services de la DLF ont poursuivi leur participation aux négociations pour la réforme de la fiscalité internationale et mis à jour la liste des Etats et territoires non coopératifs (ETNC). Parallèlement, ils ont continué la mise en œuvre du programme conventionnel en paraphant de nouvelles conventions avec la Pologne et la Grèce et en négociant des accords avec les Etats voisins pour que le maintien à domicile des salariés dans le contexte de la crise sanitaire n'ait pas d'incidence sur leur situation fiscale.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Assurer la qualité de l'analyse et des prévisions présentées dans le projet de loi de finances, dans le domaine des évolutions économiques et dans celui des recettes fiscales
INDICATEUR 1.1	Fiabilité comparée, au vu des réalisations, des prévisions du Gouvernement présentées dans le RESF et de celles des instituts de conjoncture
INDICATEUR 1.2	Fiabilité des prévisions de recettes fiscales nettes
INDICATEUR 1.3	Fiabilité des prévisions de dépenses fiscales
OBJECTIF 2	Contribuer à l'accessibilité et à la clarté de la norme fiscale
INDICATEUR 2.1	Délais de production de la doctrine fiscale opposable à l'administration
OBJECTIF 3	Assurer l'efficacité du réseau international de la Direction générale du Trésor
INDICATEUR 3.1	Mise à disposition par les services économiques d'une information économique ciblée, pertinente et actualisée
OBJECTIF 4	Assurer un traitement efficace du surendettement
INDICATEUR 4.1	Capacité de la Banque de France à traiter dans les meilleurs délais un dossier de surendettement
INDICATEUR 4.2	Proportion des mesures permettant l'apurement total et définitif de la situation de surendettement
INDICATEUR 4.3	Efficacité du traitement des dossiers de surendettement

Stratégie économique et fiscale

Programme n° 305 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Assurer la qualité de l'analyse et des prévisions présentées dans le projet de loi de finances, dans le domaine des évolutions économiques et dans celui des recettes fiscales

INDICATEUR

1.1 – Fiabilité comparée, au vu des réalisations, des prévisions du Gouvernement présentées dans le RESF et de celles des instituts de conjoncture

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Croissance du PIB							
Réalisation	%	1,5 (deuxième estimation T4, 28/02/2019)	1,3 (INSEE, résultats détaillés T4, 28/02/2020)	INSEE (résultats détaillés T4, février 2021)	INSEE (2ème estim T4, février 2021)	-8,2	INSEE 05/2021
Prévision de croissance du Gouvernement	%	1,7 (RESF 2018, 10/2017)	1,7 (RESF 2019, 10/2018)	1,4 (PSTAB 2019-2022)	-8 (PSTAB 2020)	-10 (RESF 2021, 10/2020)	Non déterminé
Ecart prévision de croissance du Gouvernement / réalisation	points	0,2	0,4	Non déterminé	Non déterminé	-1,8	Non déterminé
Prévision de croissance des instituts de conjoncture	%	1,6 (Consensus forecast, 09/2017)	1,7 (Consensus forecast, 09/2018)	1,3 (Consensus forecast 03/2019)	-5,4 (Consensus forecast 04/2020)	-9,5 (Consensus forecasts, 09/2020)	Non déterminé
Ecart prévisions de croissance des instituts de conjoncture / réalisation	points	0,1	0,4	Non déterminé	Non déterminé	-1,3	Non déterminé
Inflation							
Réalisation	%	1,8	1,1	INSEE (01/2021)	INSEE (01/2021)	0,5	INSEE (01/2021)
Prévision d'inflation du Gouvernement	%	1,1 (RESF 2018, 10/2017)	1,4 (RESF 2019, 10/2018)	1,3 (PSTAB 2019-2022)	0,5 (PSTAB 2020)	0,5 (RESF 2021, 10/2020)	Non déterminé
Ecart prévision d'inflation du Gouvernement / réalisation	points	-0,7	0,3	Non déterminé	Non déterminé	0,0	Non déterminé
Prévision d'inflation des instituts de conjoncture	%	1,1 (Consensus forecast, 09/2017)	1,6 (Consensus forecast, 09/2018)	1,5 (Consensus forecast, 03/2019)	0,4 (Consensus forecast 04/2020)	0,5 (Consensus forecasts, 09/2020)	Non déterminé
Ecart prévisions d'inflation des instituts de conjoncture / réalisation	points	-0,7	0,5	Non déterminé	Non déterminé	0,0	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : DG Trésor et Insee.

Prévision de croissance et d'inflation du Gouvernement : rapport économique, social et financier annexé au PLF de l'année N (RESF de l'année N, octobre de l'année N-1).

Prévision de croissance et d'inflation des instituts de conjoncture : Consensus Forecasts, septembre de l'année N-1.

"Consensus Economics (Forecasts)" : organisme privé chargé de collecter et publier des prévisions macroéconomiques réalisées par plus de 700 économistes pour une centaine de pays.

Mode de calcul : le tableau fait apparaître les écarts (en points de pourcentage) entre les prévisions de croissance du produit intérieur brut (PIB) et d'inflation effectuées par le Gouvernement d'une part, par les instituts de conjoncture d'autre part, et la réalisation constatée

INDICATEUR

1.2 – Fiabilité des prévisions de recettes fiscales nettes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Montant de recettes fiscales	Md€	295,4	281,3	Voies et moyens 2020	246,8	256,0	Non déterminé
Ecart prévision de recettes fiscales / réalisation	%	+0,8% (Réalisation/P LF 2019)	+1,1 % (Réalisation/PL F 2020)	Non déterminé	Non déterminé	+3,7 % (Réalisation/PL F 2021)	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : DG Trésor.

Mode de calcul : il s'agit des recettes fiscales nettes (des remboursements et dégrèvements) affectées au budget général. L'écart entre la prévision de recettes fiscales nettes et la réalisation est calculée à partir des prévisions révisées.

INDICATEUR

1.3 – Fiabilité des prévisions de dépenses fiscales

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Montant des dépenses fiscales	Md€	99	99,9	Voies et moyens 2020	Voies et moyens 2021	Non déterminé	Non déterminé
Ecart prévisions de dépenses fiscales/réalisation	%	-1,2 (réalisation/pr évision PLF2019)	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : Direction de la législation fiscale (DLF).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 1.1 : Fiabilité comparée, au vu des réalisations, des prévisions du Gouvernement présentées dans le RESF et de celles des instituts de conjoncture.

Inflation

La prévision de l'inflation totale pour 2020 du Rapport économique social et financier (RESF) 2020 était de + 1,2 %. Cette prévision a été révisée à + 0,5 % pour 2020 dans le RESF 2021. Cet écart de - 0,7 point [1] entre la prévision au moment du RESF 2020 et du RESF 2021 est d'une ampleur moindre que l'écart de prévision du Consensus des économistes (leur prévision pour 2020 a été revue de - 0,8 point entre septembre 2019 et septembre 2020). Cet écart s'explique par la crise sanitaire et économique sans précédent liée à la covid-19 intervenue en 2020, et la baisse importante de la demande qui en résulte. L'indice des prix à la consommation (IPC) énergie participe en particulier à cet écart, les cours du pétrole ayant beaucoup baissé au cours de l'année 2020 [2] (le cours du baril de Brent s'est établi à 36,6 € en moyenne en 2020, contre 57,5 € en 2019). A l'issue de décembre (estimation définitive de l'inflation de décembre, publiée en janvier 2021 par l'Insee), l'inflation 2020 a été de + 0,5 %.

[1] Depuis 2000, les prévisions d'inflation du PLF sont sans biais et les écarts de prévision sont comparables à ceux des autres organismes de prévision. Cf. « Que peut-on dire des prévisions d'inflation des projets de loi de finances ? », Trésor-Éco n°199, mai 2017.

[2] Le pétrole est conventionnellement gelé à sa dernière valeur connue lors de la prévision.

Croissance du PIB

La prévision de croissance du produit intérieur brut (PIB) pour 2020 du RESF 2020 était de + 1,3 %. Fin janvier 2021, un premier chiffre de croissance effective pour 2020 a été publié dans les comptes de l'Insee, à - 8,2 %. Ce chiffre est susceptible d'être révisé jusqu'aux comptes annuels définitifs pour 2020 qui seront publiés par l'Insee en mai 2023. Cette prévision de croissance était, à l'époque de la rédaction du RESF 2020, en ligne avec les organisations internationales : l'OCDE prévoyait + 1,2 %, la Commission européenne + 1,3 % et le FMI + 1,4 %. La prévision du Consensus des économistes s'établissait à + 1,2 %. Le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) avait alors qualifié la prévision du gouvernement de « plausible ». Lors du RESF pour 2021, la prévision de croissance du gouvernement s'établissait à - 10 % pour l'année 2020 et le HCFP a qualifié cette prévision de « prudente ».

Indicateur 1.2 : Fiabilité des prévisions de recettes fiscales

La prévision pour l'année 2020, initialement estimée à 291,8 Md€ (dans le "Voies et moyens" annexé au PLF pour 2020) a été significativement révisée à la baisse à 246,8 Md€ dans le PLF pour 2021 en conséquence de la crise sanitaire et de la baisse d'activité qui en a découlé. Cette prévision a été révisée une première fois à la hausse à 249,2 Md€ lors de la quatrième loi de finances rectificative (LFR), du fait de remontées comptables moins dégradées que prévu, en particulier pour l'impôt sur les sociétés. L'exécution est finalement encore moins dégradée et s'établit à 256,0 Md€, soit une révision de + 3,7 % par rapport à la prévision actualisée du PLF 2021 (ou + 2,7 % par rapport à la LFR IV), en raison notamment de l'acompte de décembre d'impôt sur les sociétés, qui a été plus élevé qu'anticipé.

Indicateur 1.3 : Fiabilité des prévisions de dépenses

Des éléments plus détaillés figurent dans l'annexe "Voies et Moyens tome II" du PLF 2021.

Année 2019 :

Le montant des dépenses fiscales réalisé en 2019 est estimé à 99,9 Md€ en PLF 2021, soit une augmentation de 0,5 Md€ par rapport à la prévision réalisée en PLF 2020. Cet écart résulte :

- d'écarts de prévision de l'évolution spontanée, à hauteur de + 1,1 Md€ ;
- une mesure de périmètre, à hauteur de - 0,6 Md€, portant sur les dépenses fiscales relatives aux taux réduits de TVA qui conduit à ajuster à la baisse le montant total des dépenses fiscales, et achevant la revue de ces dépenses fiscales engagée en 2019.

Année 2020 :

Le montant des dépenses fiscales réalisé en 2020 n'est pas disponible. Toutefois, le coût global a été révisé à la baisse de 0,9 Md€ entre l'estimation réalisée en PLF 2020 à 90,0 Md€ et celle réalisée en PLF 2021 à 89,1 Md€. Cela résulte :

- d'écarts de prévision sur des dépenses fiscales, à hauteur de + 1,7 Md€ ;
- de la mesure de périmètre (cf. *supra*), à hauteur de - 0,6 Md€ ;
- de la prise en compte de l'impact sur l'activité économique des mesures sanitaires prises pour lutter contre l'épidémie de la covid-19 sur certaines dépenses fiscales, à hauteur de -2 Md€.

OBJECTIF

2 – Contribuer à l'accessibilité et à la clarté de la norme fiscale

INDICATEUR

2.1 – Délais de production de la doctrine fiscale opposable à l'administration

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Pourcentage des instructions fiscales publiées dans le délai de 6 mois après l'entrée en vigueur du texte appliqué	%	67,4	58	75	50	58	75

Commentaires techniques

Source des données : DLF.

Mode de calcul : l'indicateur mesure le pourcentage d'instructions fiscales publiées au Bulletin officiel des finances publiques (BOFiP) dans un délai de six mois à compter de la date d'entrée en vigueur des dispositions commentées, parmi l'ensemble des instructions attendues pour les textes de loi entrés en vigueur entre le 1^{er} septembre de l'année N-1 et le 31 août de l'année N.

Le délai est calculé pour chaque disposition en fonction de sa date d'entrée en vigueur et non pas de façon uniforme à partir de la date de publication du texte de loi au Journal officiel de la République française.

Cet indicateur inclut les seules instructions fiscales publiées au Bulletin officiel des finances publiques (BOFiP) par la DLF. Il n'inclut ni les décrets, ni les arrêtés, ni les instructions publiées au Bulletin officiel des douanes (BOD).

Le résultat de l'année N est calculé courant mars N+1 afin de pouvoir figurer dans le RAP. Compte tenu du fait que le délai fixé dans l'objectif est de six mois, le résultat de l'année N ne prend pas en compte les lois adoptées après le mois d'août de cette même année. Pour éviter toute rupture et couvrir une année complète, l'appréciation du résultat de l'année N se fait donc sur la base des lois adoptées entre le 1^{er} septembre de l'année N-1 et le 31 août de l'année N.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La cible initiale de 75 % de l'indicateur mesurant l'accessibilité et la clarté de la norme fiscale telle que prévue par le projet annuel de performance (PAP) n'a pas été atteinte, avec un taux de respect des délais de 58,2 %. Cette cible est réaliste au regard de l'activité de la Direction de la législation fiscale (DLF) dans des conditions de travail ordinaires. Cependant, pour 2020, la prévision a été abaissée à 50 % afin de tenir compte des circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire et à la situation économique liées à la covid-19.

En effet, le programme d'élaboration des commentaires des mesures fiscales issues de la loi de finances pour 2020 a été bouleversé, d'une part par l'adaptation des modalités organisationnelles internes à la DLF lors du confinement du printemps 2020, et d'autre part par le surcroît d'activité lié à l'élaboration et à l'examen au Parlement de plusieurs projets de lois de finances rectificatives en cours d'année, qui entrent également dans le calcul de l'indicateur.

Enfin, un nombre substantiel de dispositions fiscales modifiées en loi de finances pour 2020 ont été amendées, parfois très substantiellement, en loi de finances pour 2021, conduisant à différer l'élaboration des commentaires doctrinaux correspondants. Sont notamment concernés le crédit d'impôt recherche, le crédit d'impôt pour certains investissements réalisés et exploités en Corse, ou encore les règles de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) relatives aux offres composites.

OBJECTIF

3 – Assurer l'efficacité du réseau international de la Direction générale du Trésor

INDICATEUR

3.1 – Mise à disposition par les services économiques d'une information économique ciblée, pertinente et actualisée

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Proportion des services économiques (SE) mettant à disposition du public, notamment les entreprises, via le site internet de la DG Trésor, une information économique actualisée de leur pays de résidence	%	95	95	97		97	97

Commentaires techniques

Source des données : DG Trésor.

Mode de calcul : la valeur indiquée correspond au nombre de services économiques dont la page-pays, accessible via le site internet de la DG Trésor, présente des publications qui ont été actualisées au cours des 12 derniers mois, rapporté au nombre de services économiques.

Le calcul relatif aux publications actualisées est établi au regard d'un « socle de base » qu'il est demandé aux services économiques de tenir à jour au moins une fois par an : l'insertion de fiches actualisées sur (1) la situation économique du pays de résidence, (2) les relations économiques et financières entre la France et le pays de résidence et (3) le commerce extérieur du pays de résidence. Par ailleurs, les services économiques régionaux (SER) sont tenus de publier au moins deux articles par mois au cours des 12 derniers mois. Les pages-pays des services économiques (SE) obtenant un score d'au moins 2 sur 3 et celles des services économiques régionaux (SER) obtenant un score d'au moins 3 sur 4 sont considérées comme étant de nature à proposer une information pertinente et à jour pour le public.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La proportion de services économiques mettant une information économique pertinente et actualisée à la disposition du public via le site internet de la DG Trésor est de 97 % à l'issue d'un recensement mené début janvier 2021 portant sur les publications durant l'année 2020, conformément aux objectifs annoncés.

L'indicateur est stabilisé après plusieurs années de progression, traduisant d'une part le maintien des efforts d'analyse et de production de contenus par les services économiques, et d'autre part, sa maturité. Aussi sa suppression à compter de 2021 a été actée lors de la conférence de performance du programme 305 du premier semestre 2020. Deux nouveaux indicateurs se substituent à lui en 2021.

OBJECTIF

4 – Assurer un traitement efficace du surendettement

INDICATEUR

4.1 – Capacité de la Banque de France à traiter dans les meilleurs délais un dossier de surendettement

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Délai moyen de traitement d'un dossier sur l'ensemble de la procédure	mois	3,8	4,5	3,5	4,5	4,03	3,15

Commentaires techniques

Source des données : Banque de France (BdF).

Le délai moyen de traitement sur l'ensemble de la procédure mesure le temps moyen mis pour traiter l'ensemble des dossiers, de leur dépôt jusqu'à la fin de l'instruction. Celle-ci peut se conclure par différentes décisions (irrecevabilité, clôture, plan conventionnel, procédure de rétablissement personnel, mesures imposées) qui permettent de finaliser la phase d'instruction des dossiers par la commission de surendettement. Cet indicateur décrit le délai moyen de traitement du stock de dossiers à partir d'un stock moyen et d'un flux de sortie et ne tient pas compte de la durée individuelle de traitement de chaque dossier.

Mode de calcul : la valeur indiquée correspond au rapport entre, d'une part, la moyenne des stocks de dossiers en cours de traitement en fin de mois calculée sur les douze derniers mois et, d'autre part, la moyenne calculée sur les douze derniers mois du nombre de dossiers entièrement traités chaque mois.

INDICATEUR

4.2 – Proportion des mesures permettant l'apurement total et définitif de la situation de surendettement

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Proportion des mesures permettant l'apurement total et définitif de la situation de surendettement	%	87	85	82		77	82

Commentaires techniques

Source des données : BdF.

Mode de calcul : le nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une décision permettant l'apurement total et définitif de l'endettement est rapporté à l'ensemble des mesures mises en place (plans conventionnels, mesures imposées [rééchelonnement de dettes, remises de dettes, effacement partiel de créances, etc.], mesures de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire).

INDICATEUR

4.3 – Efficience du traitement des dossiers de surendettement

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Coût complet du traitement d'un dossier de surendettement	€	977	970*	949	975	1118*	908
Nombre moyen de dossiers traités par agents	Nombre/agent	204	204	225	230	215	224

Commentaires techniques

* Le calcul du coût est en cours de finalisation. Les données ne seront pas finalisées par la Banque de France avant fin avril-début mai.

Source des données : BdF.

Mode de calcul :

- Coût complet du traitement d'un dossier de surendettement : le coût est calculé sur la base du rapport entre, au numérateur, le coût complet de l'activité de traitement des dossiers de surendettement et, au dénominateur, le nombre de dossiers traités.

- Nombre moyen de dossiers traités par agent : le numérateur est le nombre total de dossiers traités (nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une décision marquant la fin de la procédure de traitement du dossier par la commission au cours des douze derniers mois) par an ; le dénominateur est le nombre d'équivalents annuels temps plein (EATP) affectés au traitement des dossiers de surendettement.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 4.1 : Délai moyen de traitement d'un dossier sur l'ensemble de la procédure

Le délai de traitement s'établit en 2020 en baisse, à 4,03 mois contre 4,5 mois en 2019. Il est cependant supérieur à l'objectif fixé pour 2020 (3,15 mois). En 2020, la numérisation des processus a permis la poursuite de l'activité malgré la crise sanitaire, et de réduire les délais de traitement. Cependant, le contexte sanitaire et les mesures de confinement ont rendu l'exploitation plus difficile, ce qui peut expliquer que la réduction des délais n'ait pas été aussi importante qu'initialement attendu.

Indicateur 4.2 : Proportion des mesures permettant l'apurement total et définitif de la situation de surendettement

Le pourcentage de mesures prononcées permettant l'apurement total et définitif de la situation de surendettement est estimé à ce stade à 77 %. Il ressort pour le moment à un niveau moins élevé que prévu mais ce chiffre doit être approfondi et les facteurs en cause recherchés. Il est rappelé que cet indicateur est supprimé depuis la loi de finances pour 2021.

Indicateur 4.3 : Efficience du traitement des dossiers de surendettement

En l'état actuel des estimations (le coût complet n'est pas encore connu puisque les comptes ne sont pas arrêtés), le coût moyen d'un dossier est supérieur (1 118 euros) au coût réalisé en 2019 (981 €) et à la cible dans la loi de finances pour 2020 (908 €).

Ceci s'explique principalement par la baisse de la volumétrie de dossiers traités. En effet, a été constatée en 2020 une forte baisse du nombre de dossiers traités en 2020 (- 20% : 122 076 dossiers traités en 2020 contre 153 453 en 2019), elle-même due à la forte baisse du nombre de dossiers déposés en 2020 (- 24 % : 109 000 dossiers déposés en 2020 contre 143 080 en 2019). Cette baisse du nombre de dossiers déposés s'explique par l'effet du confinement conjugué à celui des mesures de soutien du pouvoir d'achat, mais apparaît également comme la résultante des mesures de prévention déployées au cours de ces dix dernières années.

Du fait du poids des coûts fixes (en particulier : coûts informatiques, immobiliers, frais de personnel indirect) dans le coût de traitement des dossiers, le coût unitaire se trouve mécaniquement augmenté par les variations précitées alors même que la Banque de France, poursuivant ses efforts de productivité, a diminué le coût global de l'activité d'environ 9 % (en témoigne le fait que la productivité par agent a continué de progresser avec 215 dossiers par agent en 2020 contre 204 en 2019, dans une proportion cependant légèrement moindre que l'objectif fixé dans le PAP).

Stratégie économique et fiscale

Programme n° 305 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> <i>Consommation 2020</i>					
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	67 722 559 67 450 152	246 658 684 239 482 377	1 100 000 2 165 742	315 481 243 309 098 271	316 981 243
02 – Développement international de l'économie française	62 126 976 62 281 808	5 567 000 4 823 331	277	67 693 976 67 105 415	67 693 976
03 – Elaboration de la législation fiscale	17 905 040 17 067 076			17 905 040 17 067 076	17 905 040
Total des AE prévues en LFI	147 754 575	252 225 684	1 100 000	401 080 259	402 580 259
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+1 522 004 (hors titre 2)		+1 522 004	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+392 484	+14 100 325 (hors titre 2)		+14 492 809	
Total des AE ouvertes	148 147 059	268 948 013 (hors titre 2)		417 095 072	
Total des AE consommées	146 799 036	244 305 708	2 166 019	393 270 762	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> <i>Consommation 2020</i>					
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	67 722 559 67 450 152	246 658 684 242 379 419	3 500 000 2 565 742	317 881 243 312 395 313	319 381 243
02 – Développement international de l'économie française	62 126 976 62 281 808	5 567 000 5 202 515	277	67 693 976 67 484 599	67 693 976
03 – Elaboration de la législation fiscale	17 905 040 17 067 076			17 905 040 17 067 076	17 905 040
Total des CP prévus en LFI	147 754 575	252 225 684	3 500 000	403 480 259	404 980 259
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+1 522 004 (hors titre 2)		+1 522 004	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+392 484	+6 069 855 (hors titre 2)		+6 462 339	
Total des CP ouverts	148 147 059	263 317 543 (hors titre 2)		411 464 602	
Total des CP consommés	146 799 036	247 581 934	2 566 019	396 946 988	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Stratégie économique et fiscale

Programme n° 305 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i>						
<i>Consommation 2019</i>						
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	67 914 408 65 037 589	259 000 000 255 578 404		8 200 000 9 007 552	335 114 408	336 614 408 329 623 544
02 – Développement international de l'économie française	68 857 891 64 940 020	6 567 156 4 968 867		230	75 425 047	75 425 047 69 909 117
03 – Elaboration de la législation fiscale	16 446 732 16 268 425				16 446 732	16 446 732 16 268 425
Total des AE prévues en LFI	153 219 031	265 567 156	0	8 200 000	426 986 187	428 486 187
Total des AE consommées	146 246 033	260 547 271	0	9 007 782		415 801 085

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i>						
<i>Consommation 2019</i>						
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	67 914 408 65 037 589	259 000 000 254 175 374	162 852	3 700 000 4 507 552	330 614 408	332 114 408 323 883 367
02 – Développement international de l'économie française	68 857 891 64 940 020	6 567 156 4 887 812		230	75 425 047	75 425 047 69 828 061
03 – Elaboration de la législation fiscale	16 446 732 16 268 425				16 446 732	16 446 732 16 268 425
Total des CP prévus en LFI	153 219 031	265 567 156	0	3 700 000	422 486 187	423 986 187
Total des CP consommés	146 246 033	259 063 186	162 852	4 507 782		409 979 853

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	146 246 033	147 754 575	146 799 036	146 246 033	147 754 575	146 799 036
Rémunérations d'activité	108 380 310	108 681 276	108 730 691	108 380 310	108 681 276	108 730 691
Cotisations et contributions sociales	37 027 730	38 033 846	37 287 902	37 027 730	38 033 846	37 287 902
Prestations sociales et allocations diverses	837 993	1 039 453	780 442	837 993	1 039 453	780 442
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	260 547 271	252 225 684	244 305 708	259 063 186	252 225 684	247 581 934
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	260 547 271	252 225 684	244 305 708	259 063 186	252 225 684	247 581 934
Titre 5 – Dépenses d'investissement	0	0	0	162 852	0	0
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0	0	0	162 852	0	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	9 007 782	1 100 000	2 166 019	4 507 782	3 500 000	2 566 019

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Transferts aux ménages	230	0	277	230	0	277
Transferts aux entreprises	0	0	0	0	2 400 000	0
Transferts aux autres collectivités	9 007 552	1 100 000	2 165 742	4 507 552	1 100 000	2 565 742
Total hors FdC et AdP		401 080 259			403 480 259	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+392 484			+392 484	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+15 622 329			+7 591 859	
Total*	415 801 085	417 095 072	393 270 762	409 979 853	411 464 602	396 946 988

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	1 510 353	1 500 000	1 522 004	1 510 353	1 500 000	1 522 004
Total	1 510 353	1 500 000	1 522 004	1 510 353	1 500 000	1 522 004

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/2020		800		800				
09/2020		43 350		43 350				
Total		44 150		44 150				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2020		66 098		66 098				

Stratégie économique et fiscale

Programme n° 305 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/2020		393 400		393 400				
11/2020		512 000		512 000				
01/2021		506 356		506 356				
Total		1 477 854		1 477 854				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/02/2020		1 678 037		1 730 326				
Total		1 678 037		1 730 326				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2020		4 428 483		4 367 329				
Total		4 428 483		4 367 329				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020					24 333	27 800	24 333	27 800
24/11/2020	178 658		178 658					
Total	178 658		178 658		24 333	27 800	24 333	27 800

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/10/2020		8 021 605						
Total		8 021 605						

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/07/2020						15 000 000		
30/11/2020	238 159	15 000 000	238 159					
Total	238 159	15 000 000	238 159			15 000 000		

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	416 817	30 650 129	416 817	7 619 659	24 333	15 027 800	24 333	27 800

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2020 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2020. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2020.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (5)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
230411	Provision pour risque d'intervention du fonds de garantie des dépôts et de résolution Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2018 : 1 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 39 quinquies GF</i>	1	nc	3
140125	Exonération des intérêts des prêts familiaux Revenus de capitaux mobiliers <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2005 - Dernière modification : 2005 - Dernière incidence budgétaire : 2018 - Fin du fait générateur : 2007 - code général des impôts : 157-9° sexies</i>	-	-	-
320108	Taxation à un taux réduit de certains revenus de capitaux mobiliers perçus par les caisses de retraite et de prévoyance Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1968 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2019 - Fin du fait générateur : 2019 - code général des impôts : 219 quater</i>	nc	-	-
550103	Exonération des droits d'enregistrement pour les actes portant changement de régime matrimonial Partages et opérations assimilées <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2005 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2019 - Fin du fait générateur : 2019 - code général des impôts : 1133 bis</i>	32	-	-
530102	Application d'un droit fixe au lieu de la taxe de publicité foncière sur la transmission de biens appartenant à un organisme d'intérêt public au profit d'un établissement reconnu d'utilité publique effectuée dans un but d'intérêt général ou de bonne administration Mutations à titre onéreux - Taxe de publicité foncière <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1969 - Dernière modification : 1996 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1020 et 1039</i>	nc	nc	nc
Coût total des dépenses fiscales		33		3

Stratégie économique et fiscale

Programme n° 305 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	67 722 559 67 450 152	247 758 684 241 648 119	316 981 243 309 098 271	67 722 559 67 450 152	250 158 684 244 945 161	319 381 243 312 395 313
02 – Développement international de l'économie française	62 126 976 62 281 808	5 567 000 4 823 607	67 693 976 67 105 415	62 126 976 62 281 808	5 567 000 5 202 791	67 693 976 67 484 599
03 – Elaboration de la législation fiscale	17 905 040 17 067 076		17 905 040 17 067 076	17 905 040 17 067 076		17 905 040 17 067 076
Total des crédits prévus en LFI *	147 754 575	253 325 684	401 080 259	147 754 575	255 725 684	403 480 259
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+392 484	+15 622 329	+16 014 813	+392 484	+7 591 859	+7 984 343
Total des crédits ouverts	148 147 059	268 948 013	417 095 072	148 147 059	263 317 543	411 464 602
Total des crédits consommés	146 799 036	246 471 726	393 270 762	146 799 036	250 147 953	396 946 988
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 348 024	+22 476 286	+23 824 310	+1 348 024	+13 169 590	+14 517 614

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	147 754 575	254 567 000	402 321 575	147 754 575	256 967 000	404 721 575
Amendements	0	-1 241 316	-1 241 316	0	-1 241 316	-1 241 316
LFI	147 754 575	253 325 684	401 080 259	147 754 575	255 725 684	403 480 259

Les crédits du programme 305 prévus en PLF ont été modifiés par plusieurs amendements adoptés à l'Assemblée nationale et au Sénat, dont aucun ne concernait le titre 2. En fin de compte, les crédits ont été minorés de 1,24 M€ en AE et CP par amendement gouvernemental concernant le titre 3 de l'action 1 et ayant pour finalité :

- une minoration de la brique budgétaire "Agence des participations de l'Etat" (APE) de 1 M€ en AE et en CP, faisant passer cette brique de 10 M€ en PLF à 9 M€ en LFI 2020 ;

- une minoration de la brique budgétaire "Fonctionnement DG Trésor Centrale" de 0,24 M€ en AE et en CP, faisant passer cette brique de 3,30 M€ en PLF à 3,06 M€ en LFI 2020.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Aucune modification de la maquette n'est à signaler en 2020.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits ouverts en LFI 2020 (401,08 M€ en AE et 403,48 M€ en CP, hors fonds de concours et attribution de produits, ont été modifiés par les mouvements réglementaires suivants :

- un transfert de crédits (décret n° 2020-1015 du 07 août 2020) de titre 2 (T2) d'un montant de 24 333 € en AE et CP à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », destiné au financement du transfert au 01/09/2020 d'un agent de droit local affecté à la représentation permanente de la France auprès de l'UE ;
- un transfert de crédits (décret n° 2020-1015 du 07 août 2020) hors titre 2 (HT2) d'un montant de 27 800 € en AE et CP à destination du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines », destiné au financement de l'hébergement de données informatiques à Osny par les douanes ;
- un décret de virement (décret n° 2020-1224 du 5 octobre 2020) d'un montant de 8,02 M€ en AE uniquement depuis le programme 110 « Aide économique et financière au développement » de la mission « Aide publique au développement », destiné à assurer la soutenabilité des annulations de crédits intervenues par amendement parlementaire sur le programme 305 dans le cadre de la troisième loi de finances rectificative (LFR) pour 2020 (LFR n° 2020-935 du 30 juillet 2020) ;
- un transfert de crédits (décret n° 2020-1448 du 24 novembre 2020) de T2 d'un montant de 33 599 € en AE et CP depuis le programme 351 « Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines » de la mission « Action et transformation publiques », destiné au financement de la restructuration des pôles 3E de la Direction générale du Trésor ;
- un transfert de crédits (décret n° 2020-1448 du 24 novembre 2020) de T2 d'un montant de 145 059 € en AE et CP depuis le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », destiné au financement de la prise en charge de la paye dès le 1^{er} novembre 2020 de 9 agents du Haut-commissariat à l'économie sociale et solidaire (HCESS) par le ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Par ailleurs, les crédits ouverts en LFI 2020 ont été abondés par des reports d'un montant de 4,43 M€ en AE et 4,37 M€ en CP pour les crédits généraux (arrêté du 12 février 2020), et de 1,68 M€ en AE et 1,73 M€ en CP pour les fonds de concours (arrêté du 06 février 2020).

Enfin, les crédits ouverts en LFI 2020 ont été modifiés par :

- une annulation de 15 M€ en AE uniquement par la loi de finances rectificative (LFR) n° 2020-935 du 30 juillet 2020 ;
- une ouverture de 15 M€ en AE uniquement par la LFR n° 2020-1473 du 30 novembre 2020.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le montant des crédits rattachés en 2020 par voie de fonds de concours s'élève à 1,50 M€ en AE et en CP pour une prévision initiale de 1,5 M€. Ces crédits sont rattachés au fonds de concours n° 57-1-2-00508 destiné au financement et aux travaux d'organismes internationaux compétents en matière de normalisation comptable.

Ce fonds de concours est alimenté par les contributions volontaires des sociétés françaises suite à des appels de fonds de l'Autorité des normes comptables (ANC).

Ces crédits ont été consommés à hauteur de 1,48 M€ en AE et 1,49 M€ en CP.

S'agissant des attributions de produits, issus de la vente de biens mobiliers du réseau international, n'ont été constatés

que des rattachements résiduels (44 150 €), la gestion de ces biens ayant été transférés au 1^{er} janvier 2019 au ministère de l'Europe et des affaires étrangères dans le cadre de la réforme des réseaux de l'État à l'étranger.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	738 773	3 949 027	4 687 800	738 773	5 945 027	6 683 800
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-3 949 027	-3 949 027	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	738 773	0	738 773	738 773	5 945 027	6 683 800

Les crédits ouverts en LFI ont fait l'objet d'une mise en réserve initiale de 10,87 M€ en AE et de 10,97 M€ en CP, dont 10,13 M€ en AE et 10,23 M€ en CP pour les crédits hors titre 2 et 0,74 M€ (en AE et CP) pour les crédits de titre 2. Afin de permettre le paiement à la fin du premier trimestre de la rémunération des prestations réalisées par la Banque de France pour le compte de l'État, un dégel et une reventilation ont été opérés sur le hors titre 2, ramenant la réserve totale à 4,69 M€ en AE et 6,68 M€ en CP.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2019	Réalisation 2019	LFI + LFR 2020	Transferts de gestion 2020	Réalisation 2020	Écart à LFI + LFR 2020 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1424 – Catégorie A+	0,00	443,00	457,00	0,00	455,40	-1,60
1425 – Catégorie A	-2,00	523,00	526,00	+1,00	509,20	-17,80
1426 – Catégorie B	-2,00	150,00	148,00	+1,00	141,80	-7,20
1427 – Catégorie C	0,00	351,00	327,00	-1,00	351,60	+25,60
Total	-4,00	1 467,00	1 458,00	+1,00	1 458,00	-1,00

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI	Mesures de transfert en LFI	Corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2020	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2019 sur 2020	dont impact du schéma d'emplois 2020 sur 2020
	(6)	(7)	(8)	(5-4)-(2-1)-(6+7+8)		
1424 – Catégorie A+	0,00	+1,00	+5,88	+5,52	+5,43	+0,09
1425 – Catégorie A	0,00	+3,00	-6,99	-12,81	-5,42	-7,39
1426 – Catégorie B	0,00	-1,00	-8,70	-1,50	-3,16	+1,66
1427 – Catégorie C	0,00	+2,00	+4,71	-5,11	+9,29	-14,40
Total	0,00	+5,00	-5,10	-13,90	+6,14	-20,04

En LFI 2020, le plafond autorisé d'emplois s'élevait à 1458 équivalents temps plein travaillés (ETPT). Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle du plafond d'emplois s'est établie à 1 458 ETP, dont 31,2 % de catégorie A+, 34,9 % de catégorie A, 9,8 % de catégorie B et 24,1 % de catégorie C. La structure des emplois du programme est stable entre 2019 et 2020. Le taux de consommation par rapport à la LFI 2020 se situe à 100 %.

Par ailleurs :

- 1 ETPT a été transféré au 1er septembre 2020 (0,33 ETPT) vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », destiné au financement du transfert au 01/09/2020 d'un agent de droit local affecté à la représentation permanente de la France auprès de l'UE (décret n° 2020-1015 du 07 août 2020) ;
- 2 ETPT ont été transférés au 1er novembre 2020 (1,5 ETPT) depuis le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », destinés au financement de la prise en charge de la paye dès le 1^{er} novembre 2020 de 9 agents du Haut-commissariat à l'économie sociale et solidaire (HCESS) par le ministère de l'économie, des finances et de la relance (décret n° 2020-1448 du 24 novembre 2020).

Enfin, les corrections techniques intègrent notamment les effets des promotions intercatégorielles.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1424 – Catégorie A+	117,50	5,00	7,09	112,54	48,30	6,82	-4,96	+4,00
1425 – Catégorie A	119,60	12,90	7,21	98,66	39,76	6,88	-20,94	-7,00
1426 – Catégorie B	25,60	10,60	6,32	23,00	10,40	4,70	-2,60	-12,00
1427 – Catégorie C	102,40	4,00	5,85	91,10	72,50	6,86	-11,30	-25,00
Total	365,10	32,50		325,30	170,96		-39,80	-40,00

Le nombre de mouvements s'est élevé en 2020 à 365 sorties (pour 420 prévues en PLF 2020) et 325 entrées (pour 380 prévues), soit un schéma d'emplois réalisé à hauteur de -40 ETP pour -40 prévus.

Le nombre des départs à la retraite constatés (-33 ETP) est légèrement inférieur à la prévision du PLF 2020 (-35 ETP). Les primo-recrutements (171 ETP) ont essentiellement concerné des agents de catégorie C (73 ETP, dont principalement des agents de droit local et des volontaires internationaux en administration), A (48 ETP) et A+ (40 ETP).

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	ETP au 31/12/2020
	ETPT	ETPT				
Administration centrale	917,00	927,00	6,00	0,00	-3,21	921,00
Services régionaux	31,00	26,00	0,00	0,00	-0,11	20,00
Services à l'étranger	506,00	501,00	-1,00	0,00	-1,77	502,00
Services départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01	0,00

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	ETP au 31/12/2020
Autres	4,00	4,00	0,00	0,00	0,00	4,00
Total	1 458,00	1 458,00	5,00	0,00	-5,10	1 447,00

La ligne "autres" recouvre les effectifs de la représentation permanente de la France auprès de l'OCDE, sise à Paris.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	717,00	730,00
02 – Développement international de l'économie française	543,00	532,00
03 – Elaboration de la législation fiscale	198,00	196,00
Total	1 458,00	1 458,00
Transferts en gestion		+1,00

En 2020, la consommation d'emplois s'est élevée à 1 458 ETPT, dont :

- 730 ETPT pour l'action 1 « Définition et mise en œuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen » (soit 50,1 % de l'ensemble de la consommation d'ETPT du programme) ;
- 532 ETPT pour l'action 2 « Développement international de l'économie française » (soit 36,5 %) ;
- 196 ETPT pour l'action 3 « Elaboration de la législation fiscale » (soit 13,4 %).

Par ailleurs:

- 1 ETPT (0,33 ETPT à compter du 1er septembre 2020) et 24 333 € en AE et en CP ont été transférés par décret n° 2020-1015 du 07 août 2020 de titre 2 (T2) vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », destiné au financement du transfert au 01/09/2020 d'un agent de droit local affecté à la représentation permanente de la France auprès de l'UE ;
- 2 ETPT (1,5 ETPT à compter du 1er novembre 2020) et 145 059 € en AE et en CP ont été transférés par décret 2020-1448 du 24 novembre 2020 depuis le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », destiné au financement de la prise en charge de la paye dès le 1^{er} novembre 2020 de 9 agents du Haut-commissariat à l'économie sociale et solidaire (HCESS) par le ministère de l'économie, des finances et de la relance.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2019-2020 : 7

Stratégie économique et fiscale

Programme n° 305 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Année N	2020	INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	
Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs intégralement gérés (inclus dans le plafond d'emplois)	
(ETP ou effectifs physiques)		416	
Effectifs gérants	22,6	5,4%	
administrant et gérant	14,1	3,4%	
organisant la formation	2	0,5%	
consacrés aux conditions de travail	0	0,0%	
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	6,5	1,6%	

Les effectifs intégralement gérés par la DG Trésor comprennent :

- les agents des corps des conseillers économiques (décret n° 2004-1260 du 25 novembre 2004) et des attachés économiques (décret n° 97-511 du 21 mai 1997) ;
- les agents de ces corps détachés sur le statut d'emploi de ministre-conseiller pour les affaires économiques (décret n° 2004-1259 du 25 novembre 2004) et sur les emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat (décret n° 2009-360 du 31 mars 2009) ;
- les agents contractuels régis par le décret n° 69-697 du 18 juin 1969 portant fixation du statut des agents contractuels de l'État et des établissements publics de l'État à caractère administratif, de nationalité française, en service à l'étranger ;
- les volontaires internationaux en administration (VIA) et les agents de droit local (ADL), affectés dans les réseaux régional et international de la DG Trésor.

Dans le plafond d'emplois figurent également des effectifs partiellement gérés. Au 31 décembre 2020, cela concerne près de 113 agents d'autres directions du ministère de l'économie et des finances ou d'autres ministères accueillis en détachement dans les corps ou les statuts d'emploi précités.

Au 31 décembre 2020, les effectifs hors plafond d'emplois recouvrent notamment 68 agents mis à disposition et 45 agents en détachement sortant.

Pour mémoire, le ratio gérants-gérés du programme 305 ne recouvre que les effectifs des réseaux régional et international de la partie « Réseau » de la DG Trésor. Les agents d'administration centrale sont inclus dans le ratio du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière ». Il convient de préciser que les personnels en charge de la gestion du réseau international et régional de la DG Trésor gèrent également les agents des corps directionnels (attachés et conseillers économiques) affectés à l'administration centrale de la DG Trésor (36) et de la DGE (3) et en disponibilité (9). Par ailleurs, la DG Trésor apporte un soutien à la gestion des ressources humaines des VIA et des ADL de l'EPIC Business France.

Effectifs inclus dans le plafond d'emploi		Effectifs hors plafond d'emplois	
Intégralement gérés	Partiellement gérés (agents en détachement entrant, en MAD sortante et PNA)	Intégralement gérés (CLD, disponibilité, etc.)	Partiellement gérés (agents en détachement sortant et en MAD entrante)
64%	17%	1%	17%
(1) Mise à disposition (MAD)			
(2) Congé de longue durée (CLD) et congé de fin d'activité (CFA)			

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2019	Prévision LFI 2020	Exécution 2020
Rémunération d'activité	108 380 310	108 681 276	108 730 691
Cotisations et contributions sociales	37 027 730	38 033 846	37 287 902
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	25 777 827	26 937 580	25 555 363
– Civils (y.c. ATI)	25 369 637	26 505 264	25 155 897
– Militaires	408 190	432 316	399 466

Catégorie	Exécution 2019	Prévision LFI 2020	Exécution 2020
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	11 249 904	11 096 266	11 732 539
Prestations sociales et allocations diverses	837 993	1 039 453	780 442
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	146 246 033	147 754 575	146 799 036
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	120 468 206	120 816 995	121 243 672
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

En 2020, la consommation totale des crédits de titre 2 (hors contribution au CAS « Pensions ») est légèrement supérieure (+0,4 %) à celle de 2019, malgré la mise en œuvre du schéma d'emplois (-40 ETP). L'augmentation de la composante relative aux « rémunérations d'activité » résulte notamment d'une hausse sensible des indemnités de résidence à l'étranger (IRE) au titre du change-prix (+0,94 M€ par rapport à la prévision).

Le montant des prestations relatives aux allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE) s'est élevé en 2020 à 437 991 €, pour 29 bénéficiaires (6 agents de catégorie A+, 22 agents de catégorie A et 1 agent de catégorie C).

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2019 retraitée	119,66
Exécution 2019 hors CAS Pensions	120,47
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020/ 2019	0,31
Débasage de dépenses au profil atypique :	-1,12
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,51
– Mesures de restructuration	-0,04
– Autres dépenses de masse salariale	-0,56
Impact du schéma d'emplois	-2,43
EAP schéma d'emplois 2019	-0,39
Schéma d'emplois 2020	-2,04
Mesures catégorielles	0,43
Mesures générales	0,00
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	0,58
GVT positif	1,95
GVT négatif	-1,37
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	2,11
Indemnisation des jours de CET	0,45
Mesures de restructurations	0,09
Autres rebasages	1,56
Autres variations des dépenses de personnel	0,91
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,04
Autres variations	0,95
Total	121,24

L'exécution 2020 des crédits de titre 2 hors CAS « Pensions » s'est élevée à 121,2 M€, soit +0,4 M€ par rapport à la LFI. Cette légère surexécution est principalement répartie sur :

- un socle d'exécution 2019 (119,7 M€) légèrement inférieur à celui anticipé lors de la construction du PLF 2020 (119,9 M€) ;
- un solde Rebasage - Débasage (+1 M€) beaucoup plus élevé que celui anticipé lors de la construction du PLF 2019 (-0,2 M€), notamment du fait d'un montant des rappels exécuté sur années antérieures plus important que celui prévu en PLF 2020, particulièrement pour l'action 1 ;
- un impact négatif du schéma d'emplois accentué (-2,4 M€) par rapport à celui anticipé lors de la construction du PLF 2020 (-1,2 M€).

La ligne « Autres » (-0,56 M€) de la rubrique « Débasage de dépenses au profil atypique » comprend principalement -0,55 M€ au titre des rappels sur années antérieures, -0,18 M€ au titre du versement des indemnités de fin de fonctions versées aux ADL, +0,17 M€ au titre du versement des indemnités de fin de fonction des contractuels à l'étranger, -0,05 M€ au titre de la mensualisation d'une prime de rendement ainsi que +0,05 M€ au titre des rétablissements de crédits.

La ligne « Autres » (+1,56 M€) de la rubrique « Rebasage de dépenses au profil atypique » comprend principalement +1,70 M€ au titre des rappels sur années antérieures, -0,84 M€ au titre des rétablissements de crédits, +0,47 M€ au titre des indemnités de fin de fonctions versées aux ADL, +0,08 M€ au titre de la mensualisation d'une prime de rendement, ainsi que la mise en œuvre en 2020 d'une prime spéciale covid-19 d'un montant de 139 660 €, non prévue au moment de la finalisation du PLF 2020.

La ligne « Autres » (+0,91 M€) de la rubrique « Autres variations des dépenses de personnel » comprend principalement +0,94 M€ au titre de la variation du coût de l'indemnité de résidence à l'étranger (IRE), -0,07 M€ au titre du versement de l'indemnité compensatrice CSG et +0,07 M€ au titre de divers ajustements.

Le coût du GVT positif s'élève à +1,95 M€, soit +1,61 % de la masse salariale.

Le coût du GVT négatif (effet de noria) s'élève à -1,37 M€, soit -2,6 % de la masse salariale.

Le coût du GVT solde est d'environ + 0,58 M€.

L'écart sur le GVT négatif par rapport à la prévision en PLF 2020 provient non seulement de l'actualisation des coûts 2020 mais également de l'impact sur 2020 du nombre de départs en 2019 d'agents titulaires de catégorie A+ et A, finalement moins important que prévu. Il intègre par ailleurs le GVT négatif des DIRECCTE, positionné en PAP 2020 dans les autres variations des dépenses de personnel.

Le montant de la variation de l'indemnité dégressive IE-CSG est de -0,06 M€.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1424 – Catégorie A+	109 370	123 984	120 713	97 665	111 978	109 115
1425 – Catégorie A	82 927	83 616	94 378	73 710	76 170	85 768
1426 – Catégorie B	40 803	51 382	49 540	32 590	45 840	42 941
1427 – Catégorie C	32 884	37 022	32 878	30 509	32 643	30 720

Le tableau ci-dessus détaille par catégorie les coûts moyens d'entrée et de sortie, ainsi que les coûts moyens globaux à l'issue de la gestion 2020. Ces coûts s'entendent cotisations patronales incluses, hors CAS "Pensions" et hors prestations sociales.

Les coûts afférents aux rémunérations d'activité s'entendent hors cotisations patronales, hors CAS "Pensions" et hors prestations sociales.

L'évolution des coûts moyens constatée entre la LFI 2020 et la réalisation 2020 résulte principalement de la variation du coût de l'indemnité de résidence à l'étranger en fonction, notamment, de la situation administrative et du pays d'affectation des agents du réseau de la DG Trésor.

Cette variation du coût de l'indemnité de résidence à l'étranger explique également des coûts globaux supérieurs aux coûts de sortie pour les catégories A+ et C, ainsi que des coûts d'entrée supérieurs aux coûts de sortie pour la catégorie C.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						122 879	122 879
Bop1 - CIGEM Attachés (GRAF du A)	2	A	Attachés	01-2020	12	6 554	6 554
Bop1 - Réforme catégorie C PPCR	9	C	Titulaires C	01-2020	12	1 033	1 033
Bop3 - Mise en œuvre du PPCR C	18	C	Agents administratifs, agents techniques	01-2020	12	440	440
Bop2 - PPCR 2019 report sur 2020	87	A	Titulaires A	01-2020	12	34 231	34 231
Bop3 - Mise en œuvre du PPCR A	138	A	Titulaires A	01-2020	12	28 703	28 703
Bop1 - Réforme catégorie A PPCR	139	A	Titulaires A	01-2020	12	51 918	51 918
Mesures indemnitaires						302 816	302 816
Revalorisation des rémunérations des contractuels A	5	A	Contractuels	01-2020	12	15 783	15 783
Revalorisation des rémunérations des contractuels A+	9	A+	Contractuels	01-2020	12	37 618	37 618
Bop1 - Part variable des contractuels A+ et A	92	A+ et A	Contractuels	01-2020	12	249 415	249 415
Total						425 695	425 695

Les mesures catégorielles réalisées en 2020 s'élèvent à 0,42 M€, hors CAS « Pensions », soit une exécution supérieure de 0,01 M€ par rapport la prévision de 0,41 M€ inscrite en PLF 2020.

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Les dépenses d'action sociale (aide aux familles, logement, restauration, secours, etc.) sont portées par le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière » de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines ». Les principaux dispositifs, montants et bénéficiaires sont présentés dans la JPE de ce programme dont le responsable est la secrétaire générale des ministères économiques et financiers.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 268 948 013	CP ouverts en 2020 * (P1) 263 317 543
AE engagées en 2020 (E2) 246 471 726	CP consommés en 2020 (P2) 250 147 953
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 4 022 565
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 22 476 286	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 246 125 388

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 15 355 976				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 15 355 976	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 4 022 565	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 11 333 411
AE engagées en 2020 (E2) 246 471 726	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 246 125 388	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 346 338
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 11 679 749
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 4 000 000
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 7 679 749

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 correspond essentiellement :

- au fait que la participation de l'Etat aux frais d'installation de l'Autorité bancaire européenne (ABE) à Paris-La Défense, qui a donné lieu à un engagement en 2019 (7 M€), n'a été couverte à fin 2020 qu'à hauteur de 3 M€ (2,5 M€ en 2019 et 0,5 M€ en 2020), le reste des paiements (soit 4 M€) devant s'étaler jusqu'en 2027 (selon le dernier échéancier connu) ;

- à un certain nombre d'engagements de l'agence des participations de l'Etat (APE) qui n'ont pas été entièrement couverts par des paiements dès 2020.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	67 722 559	249 258 684	316 981 243	67 722 559	251 658 684	319 381 243
	67 450 152	241 648 119	309 098 271	67 450 152	244 945 161	312 395 313

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	67 722 559	67 450 152	67 722 559	67 450 152
Rémunérations d'activité	44 803 433	44 859 518	44 803 433	44 859 518
Cotisations et contributions sociales	22 116 217	21 976 299	22 116 217	21 976 299
Prestations sociales et allocations diverses	802 909	614 335	802 909	614 335
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	248 158 684	239 482 377	248 158 684	242 379 419
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	248 158 684	239 482 377	248 158 684	242 379 419
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 100 000	2 165 742	3 500 000	2 565 742
Transferts aux entreprises			2 400 000	
Transferts aux autres collectivités	1 100 000	2 165 742	1 100 000	2 565 742
Total	316 981 243	309 098 271	319 381 243	312 395 313

Titre 3 - Dépenses de fonctionnement

Rémunération des prestations réalisées par la Banque de France et les instituts d'émission d'outre-mer pour le compte de l'État (234,6 M€ en AE et en CP)

1°) Rémunération des prestations réalisées par la Banque de France pour le compte de l'État (229,6 M€ en AE et en CP)

Aux termes de l'article L.141-7 du code monétaire et financier, l'État rémunère la Banque de France pour les prestations qu'elle effectue pour son compte, sur la base de la couverture des coûts qu'elle engage dans l'exercice des missions d'intérêt général qui lui sont confiées. Les sept conventions techniques signées dans ce cadre concernent le secrétariat des commissions pour le traitement du surendettement, la tenue du compte du Trésor, la mise en circulation des monnaies métalliques, l'appui à la gouvernance de la zone franc, la gestion des accords de consolidation des dettes des États étrangers, les adjudications de valeurs du Trésor et enfin, la gestion du fichier central des chèques, étant précisé que cette dernière mission est financée par une contribution des établissements de crédit.

Le contrat de performance signé le 21 décembre 2011 entre l'État et la Banque de France, complété par un avenant du 20 octobre 2016, prévoyait la fixation d'un objectif annuel de rémunération convenu entre les parties sur la période 2017-2020. La rémunération versée à la Banque de France en 2020 s'est établie à 229,6 M€. Les coûts afférents s'inscrivent dans une tendance baissière favorisée par la diminution de 24 % du nombre de dossiers de surendettement déposés en 2020 (109 000 dossiers) par rapport à 2019 (143 080 dossiers), mais aussi par les réformes engagées depuis plusieurs années par la Banque de France et le Gouvernement. Ainsi, la modernisation du traitement du surendettement a été poursuivie en 2020, permettant de réduire encore les effectifs affectés à cette mission (567 agents). Cette modernisation repose notamment sur le déploiement de nouveaux outils informatiques, ainsi que sur les mesures législatives de simplification et d'accélération de la procédure issues des lois n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires, n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (Sapin II), et n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle, qui produisent désormais leur plein effet.

2°) Rémunérations des prestations réalisées par les instituts d'émission d'outre-mer pour le compte de l'État (5 M€ en AE et en CP)

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) et l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) sont chargés, chacun dans sa zone d'intervention, d'exercer des missions d'intérêt général qui leur sont confiées par l'État. Les contrats de performance signés avec ces instituts prévoient que les prestations qu'ils fournissent à l'État dans le cadre des articles L. 711-3 (pour l'IEDOM), L. 712-4, L. 712-5 et L. 712-5-2 (pour l'IEOM) du code monétaire et financier sont rémunérées par l'État à leur coût complet.

Pour l'IEDOM, ces activités concernent la mise en circulation des monnaies métalliques, le secrétariat des commissions de surendettement des particuliers et la participation à la gestion du fichier central des chèques dans les départements d'outre-mer et du fichier des comptes d'outre-mer (FICOM) à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, et le service bancaire de caisse rendu par les agences aux accrédités domiens du Trésor.

Dans la zone Pacifique, l'IEOM exerce deux missions pour le compte de l'État : la participation à la gestion du fichier central des chèques (FCC) et la tenue du fichier des comptes d'outre-mer (FICOM) des comptes ouverts en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna.

Prestations intellectuelles réalisées pour le compte de l'Agence des participations de l'État (3,15 M€ en AE et 5,95 M€ en CP)

La dépense constatée en 2020 pour les prestations d'études et de services financiers, juridiques et comptables réalisées pour le compte de l'APE s'est élevée à 3,15 M€ en AE et 5,95 M€ en CP. Outre l'infléchissement des dépenses de l'Agence en lien avec la crise sanitaire et économique, des retraits d'engagements importants (1,5 M€) ont contribué à baisser finalement la consommation d'AE.

Prestations intellectuelles réalisées pour le compte du CIRI et des CODEFI (- 0,07 M€ en AE et 0,02 € en CP)

Le montant des dépenses d'audits et études réalisés pour le compte du Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) et les comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) est négatif en AE compte tenu d'un rétablissement de crédits de près de 100 k€ concernant un audit de 2019 et très faible (environ 15 000 €) en CP étant donné la nature très particulière de l'exercice 2020 ayant vu la mise en place des prêts garantis par l'Etat et nécessitant des études plus poussées (pas de simples audits) dont la réalisation a été décalée en 2021.

Moyens de fonctionnement de l'Agence France Trésor (0,36 M€ en AE et 0,43 M€ en CP)

Les crédits nécessaires au fonctionnement de l'Agence France Trésor ont été consommés pour un montant de 0,38 M€ en AE et de 0,43 M€ en CP. Ils sont essentiellement consacrés aux frais de promotion des valeurs du Trésor et aux abonnements de l'Agence aux réseaux d'information financière et aux banques de données sur les investisseurs.

Dépenses diverses de la DG Trésor (1,03 M€ en AE et 0,96 M€ en CP)

Ces dépenses recouvrent principalement les remboursements de mises à disposition (0,63 M€ en AE et 0,80 M€ en CP) et le paiement des honoraires des commissaires aux comptes chargés de contrôler et certifier les opérations réalisées avec la garantie de l'État par BPI Assurance Export et aux opérations réalisées pour le compte de l'État par Natixis (0,17 M€ en AE et 0,17 M€ en CP).

Autorité des normes comptables (0,48 M€ en AE et en CP)

Les dépenses de l'Autorité des normes comptables (ANC), financées par voie d'un fonds de concours alimenté par

des contributions volontaires de sociétés françaises, se sont établies en dépenses de titre 3 à 0,48 M€ en AE et en CP et correspondent principalement à la cotisation annuelle à l'European Financial Reporting Advisory Group (0,35 M€ en AE et en CP).

Titre 6 - Dépenses d'intervention

Contributions de l'État à des organismes d'études et de recherche en matière économique (1,1 M€ en AE et 1 M€ en CP)

La participation 2020 de la DG Trésor :

- à l'association Bruegel s'est élevée à 0,20 M€ en AE et CP ;
- à l'Institut Louis Bachelier (ILB) s'est élevée à 0,7 M€ en AE et CP ;
- à l'Institut européen de régulation financière (EIRF) s'est élevée à 0,2 M€ en AE et à 0,1 M€ en CP.

Participation de la France à l'installation de l'Autorité bancaire européenne (ABE) à Paris (0 € en AE et 0,5 M€ en CP)

7 M€ d'AE ayant été engagés en une seule fois en 2019 à ce titre, seuls des CP, pour un montant de 0,5 M€, ont été consacrés en 2020 à la participation de la France à l'installation de l'ABE à Paris.

Autorité des normes comptables (1 M€ en AE et en CP)

Les dépenses de l'Autorité des normes comptables (ANC), financées par voie d'un fonds de concours alimenté par des contributions volontaires de sociétés françaises, se sont établies en dépenses de titre 6 à 1 M€ en AE et en CP, et correspondant à la cotisation annuelle de la France à l'International Financial Reporting Standards Foundation.

ACTION

02 – Développement international de l'économie française

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Développement international de l'économie française	62 126 976	5 567 000	67 693 976	62 126 976	5 567 000	67 693 976
	62 281 808	4 823 607	67 105 415	62 281 808	5 202 791	67 484 599

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	62 126 976	62 281 808	62 126 976	62 281 808
Rémunérations d'activité	52 190 388	52 689 517	52 190 388	52 689 517
Cotisations et contributions sociales	9 784 719	9 500 839	9 784 719	9 500 839
Prestations sociales et allocations diverses	151 869	91 452	151 869	91 452
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 567 000	4 823 331	5 567 000	5 202 515
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 567 000	4 823 331	5 567 000	5 202 515
Titre 6 : Dépenses d'intervention		277		277

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux ménages		277		277
Total	67 693 976	67 105 415	67 693 976	67 484 599

Titre 3 - Dépenses de fonctionnement

L'exercice 2020 est le deuxième de la réforme des réseaux de l'Etat à l'étranger. Un transfert complémentaire de 0,2 M€ en LFI 2020, vers le programme 105 "Action de la France en Europe et dans le monde" du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, a complété le transfert intervenu en LFI 2019 (6,4 M€). Depuis 2019, toutes les dépenses d'immobilier et d'investissement et la plus grande partie des dépenses de fonctionnement courant, effectuées à l'étranger, sont portées par le programme 105.

Des dépenses de fonctionnement du réseau international, dont une partie des dépenses informatiques nécessaires au bon fonctionnement du système d'information unifié de la direction, demeurent portées par les crédits du programme 305. Elles se sont élevées en 2020 à 4,82 M€ en AE et 5,20 M€ en CP, dont 15 % payées depuis l'étranger et 85 % payées depuis Paris pour le compte du réseau.

Elles se répartissent comme suit :

- dépenses informatiques : 1,91 M€ en AE et 2,29 M€ en CP, montant supérieur à celui de l'année précédente en raison de l'équipement des agents en matériels et logiciels permettant le télétravail exigé par la crise sanitaire de la covid-19 ;
- dépenses de changement de résidence : 1,71 M€ en AE et CP. Ces dépenses sont également impactées par la crise sanitaire en raison de la hausse du prix des billets d'avion et de la prise en charge de nouveaux frais (exemple : frais de quatorzaine dans des établissements imposés dans certains pays, lors d'une prise de fonctions) ;
- dépenses de fonctionnement : 1,20 M€ en AE et CP. Ces dépenses sont minorées par la crise sanitaire, en particulier compte tenu des difficultés pour accueillir des stagiaires dans le réseau international.

Titre 6 - Dépenses d'intervention

La dépense de 277 € correspond à la prise en charge de frais médicaux pour des agents étrangers, de droit local, dans un pays dépourvu d'assurance sociale : le Cambodge.

ACTION

03 – Elaboration de la législation fiscale

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Elaboration de la législation fiscale	17 905 040		17 905 040	17 905 040		17 905 040
	17 067 076		17 067 076	17 067 076		17 067 076

L'action n°03 du programme 305 ne porte que sur les emplois et la masse salariale de la direction de la législation fiscale.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	17 905 040	17 067 076	17 905 040	17 067 076
Rémunérations d'activité	11 687 455	11 181 656	11 687 455	11 181 656
Cotisations et contributions sociales	6 132 910	5 810 764	6 132 910	5 810 764
Prestations sociales et allocations diverses	84 675	74 655	84 675	74 655
Total	17 905 040	17 067 076	17 905 040	17 067 076

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)					5 000	5 000
Transferts					5 000	5 000
Total					5 000	5 000
Total des transferts					5 000	5 000